N° 211. Samedi 4 Septembre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
. .	26 fl.	30 fl.
. .	14 »	16 »
trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
…rés 5 lignes fl. 1.50 timbre
… et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, Lage Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht Noordzijde
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 3 Septembre.

Tout comme chez nous.

… quelque temps, dit un journal français, il s'est mani… …s la presse de l'opposition un redoublement d'empor… aveugle et de stupide violence, qui donnerait à penser … chaleurs caniculaires ont sévi sur toutes les fortes têtes … coterie. On ne saurait croire à quel dévergondage d'i… … se livrent la plupart de ces écrivains. Ce n'est pas … …mique, c'est de l'hydrophobie. Chaque article com… …e la fièvre et finit dans les convulsions. C'est le su… … déraison et de la démence. — Ce sont des cris sau… …es hurlements comme il s'en échappe des cages du … plantes, à l'heure où les animaux prennent leur nour… … en voyant toutes ces bêtes fauves bondir, l'œil en feu … altérée, à la curée de quelque scandale, on se sent … malgré soi, et on se demande s'il n'y a pas quelque gril… …derrière lequel l'état social puisse trouver un abri … lave écumante.

…dre ces défenseurs de l'indépendance et de la vertu, … est un vieux pédant couvert des opprobres de l'apos… … a fait litière de la dignité nationale devant les enne… … France. M. Duchatel a mêlé son nom à des transactions …euses. Le maréchal Soult est un vieux bandit qui trem… …ses collègues sous l'indignation générale qu'il espère … force de lâcheté. Voilà comment les publicistes ver… … notre époque comprennent leur rôle et savent le rem… … à comment sont exaltées la plus grande gloire oratoire … grande gloire militaire du temps. Voilà la récompense … rendus au pays dans les luttes de la tribune ou sur … …ps de bataille. Voilà le prix de toute une vie consacrée … …ires publiques, et du sang généreux versé par cent bles… pour l'indépendance nationale. — Et comme si ce n'était … …ez de ces infâmes diatribes, on ose insulter encore au bon … public en accusant sans cesse le gouvernement d'achever … …té. La liberté ! Comment vous la faut-il donc ? N'est-ce … …ez de toutes ces paroles d'opprobre contre le talent, la … et la liberté n'existera-t-elle pour vous que le jour où … …rez arracher de leur foyer tous ces plus illustres ser… de la patrie, pour les traîner sur la claie, dans l'ordure … …seaux et dans la boue des carrefours ? »

… des dispositions les plus salutaires et les plus justes de la … …ion française en matière de presse, est celle qui accorde … …en à l'autorité qu'aux citoyens le droit de faire publier … …ponse à une accusation quelconque dans le même jour… …a contenu l'attaque. On prévient bien du mal quand on … chaque instant, forcer le diffamateur à proclamer sa pro… …te et à s'avouer publiquement menteur ou calomniateur. …i ce qui vient de se passer à ce sujet à Paris :

…Corsaire-Satan* dans son numéro du 22, contenait un ar… …nsi conçu :

« … nous citait hier un fait qui en dit plus à lui seul sur la vénalité et le … de nos hauts fonctionnaires que les plus éloquents réquisitoires du … Certain marchand de comestibles bien connu achète annuelle… pour plus de 3,000 fr. de gibier, pâtés, volailles, etc., envoyés en ca… à certain administrateur en position de faire obtenir toutes sortes de …, de *décharges* et de *dégrèvements*. L'honnête industriel qui se fait … …eur du fonctionnaire en question prétend que les produits de la *cor…* sont bons à prendre lorsqu'ils sont *frais*. Il ajoute, à la manière de …, que les bénéfices qu'il en retire ne sentent nullement mauvais. …etite morale aux truffes nous paraît en parfaite harmonie avec le ré… …us lequel nous avons le bonheur de vivre. »

…rant du *Corsaire-Satan*, appelé immédiatement devant … d'instruction, et sommé de désigner le fonctionnaire à … …essait cette imputation, a répondu qu'il n'en connais… …un, qu'il ignorait la source de l'article, et qu'il deman… …emps de vérifier s'il appartenait à la rédaction habituelle … …ait été trouvé dans la boîte ; puis, comparaissant une … fois quatre jours après devant le magistrat, voici ce qu'il … :

« … je m'y étais engagé lors de ma première comparution devant vous, … des recherches pour savoir si l'article inséré dans le numéro du 22 de … émanait de la rédaction ordinaire, ou s'il avait été communiqué par … …onne étrangère à la rédaction, ainsi que cela arrive très souvent. J'ai … copie manuscrite de cet article, qui avait été déposée dans la boîte … Il m'est donc impossible de vous donner le moindre renseigne… … l'auteur de l'article, et de vous mettre sur la trace des personnes … article aurait eu pour but de signaler. L'écriture de cette copie est … inconnue à la rédaction du *Corsaire*. Sur votre demande, je vous … cette même copie, que je signe avec vous et le greffier. »

…*Corsaire-Satan* a été sommé d'insérer la rectification ci… …aux termes de la loi du 19 septembre 1835.

…ublic peut juger par cet exemple comment on abuse de sa …té, et par quels moyens procèdent la diffamation et la …ie.

…, dans l'après-midi, la flotille néerlandaise, composée … frégates, d'une corvette et d'un schooner, est arrivée … rade de Leith. S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas, qui … …nde cette division et qui a son pavillon à bord de la fré… … 60 le *Prins van Oranje*, est descendu à terre et s'est ren… …imbourg, où il compte passer quelques jours.

La direction de la Société de commerce des Pays-Bas vient de faire savoir aux actionnaires propriétaires d'actions au porteur et nominatives, que l'assemblée générale des actionnaires ayant droit de vote, dans sa séance du 9 décembre 1846, a voté à l'unanimité la prolongation de la durée de la société pour une nouvelle période de 25 ans à partir du 31 décembre 1849. Tous les actionnaires de la Société de commerce des Pays-Bas sont invités à prendre part au renouvellement du contrat de société, conformément aux statuts projetés de la convention arrêtée dans la séance du 9 décembre 1846. Le capital actuel de la Société montant à la somme de 23 millions de florins, sera augmenté de 50 pour cent du capital du fonds de réserve tel qu'il se comportera au 31 décembre 1849, et d'après cette constatation, il sera délivré pour chaque part de deux actions entières trois nouvelles actions. Le laps de temps pendant lequel les actionnaires seront tenus de faire connaître leur décision, c'est-à-dire s'ils sont ou non dans l'intention, conformément au mode indiqué par les articles de la convention du décembre 1846, de conserver au 1er janvier 1850 leurs actions dans la Société augmentées de 50 pour cent comme il est dit ci-dessus, est fixé de la manière suivante : pour les actionnaires domiciliés dans le royaume, le terme de 13 *semaines*, commençant le 7 septembre 1847 et finissant le 6 décembre 1847 ; pour les actionnaires qui ne demeurent pas dans le royaume mais habitent en Europe, le terme de *quatre mois*, commençant le 7 septembre 1847 et finissant le 6 janvier 1848 ; pour les actionnaires qui ne demeurent pas en Europe, mais habitent en deçà du Cap de Bonne-Espérance et du Cap Hoorn, le terme de six mois, commençant le 7 septembre 1847 et finissant le 6 mars 1848 ; et enfin pour les actionnaires qui habitent au delà du cap de Bonne-Espérance et du Cap Hoorn, le terme de *douze mois*, commençant le 7 septembre 1847 et finissant le 6 septembre 1848.

On se rappelle qu'à l'époque de la promulgation des lettres-patentes du roi de Danemarck relatives à l'ordre de succession à la souveraineté des duchés de Schleswig, Holstein et Lauenbourg, des assemblées populaires eurent lieu sur plusieurs points et des adresses furent adoptées qui protestaient contre les principes posés dans les lettres au nom des duchés menacés dans leur nationalité. Les principaux instigateurs de ces protestations populaires devinrent l'objet d'une poursuite judiciaire et d'un procès qui vient de se dérouler devant la Haute-Cour du duché de Holstein. L'un des prévenus, l'avocat Bescler, a été acquitté. L'avocat Lorentzen a été condamné à une année de réclusion dans une forteresse comme auteur principal de l'adresse adoptée dans l'assemblée populaire tenue à Neumunster.

Nous avons parlé de la visite d'un bâtiment français par un croiseur anglais, au mépris du dernier traité conclu entre la France et la Grande-Bretagne, en ajoutant que ce fait était de nature à remettre sur le tapis la question du droit de visite. Le *Moniteur Universel* donne à ce sujet des explications d'où il résulte que le gouvernement anglais a reconnu que la conduite des officiers du croiseur de cette nation était illégitime et contraire aux traités, et a exprimé un blâme formel à l'occasion de ce qui s'était passé. Cette affaire, qui aurait pu acquérir de l'importance, se trouve donc terminée.

On lit dans le *Times* :

On assure que les porteurs de fonds espagnols ont pris des arrangements pour faire revenir M. Henderson de Madrid, et qu'un congrès général des créanciers de l'Espagne, en France, en Angleterre, en Belgique, en Hollande et en Allemagne, se réunira le mois prochain à Madrid. La mission d'Angleterre se composera d'un membre du parlement qui sera accompagné d'une députation du comité, et qui a reçu la promesse de l'appui du gouvernement.

La *Gazette de Prusse* publie, sur l'opportunité d'une convocation périodique de l'assemblée générale des Etats prussiens et des vœux exprimés à ce sujet au sein de la Diète, un article très-étendu qu'elle termine ainsi :

« Il faudra s'en rapporter avec confiance à la sagesse du législateur qui, dans les messages du 24 juin de cette année et dans le recès de congé de la Diète, s'est réservé toute liberté d'action à cet égard, de décider de quelle manière il pourra être satisfait aux justes vœux exprimés à ce sujet dans la première Diète réunie, sans modifier essentiellement la situation de la couronne vis-à-vis des Etats, et en évitant de faire surgir de nouvelles objections à la place des objections actuelles. Nous ne doutons pas qu'on ne trouve un moyen terme, grâce auquel, sans faire dépendre du calendrier la convocation des Etats réunis, cette convocation pourra avoir lieu, pour des motifs d'utilité et de convenance intérieures, aussi souvent que le véritable intérêt de la couronne et de la nation l'exigeront. »

On a des nouvelles de Lisbonne du 21. La crise ministérielle n'était pas terminée. M. Rodrigo de Fonzeca avait renoncé à la mission de former le cabinet. On disait que M. Félix Fereira de Magall-Ald avait été chargé par la reine de lui proposer un ministère.

L'Autriche a adressé à tous les Etats du Sud de l'Allemagne l'invitation d'envoyer des commissaires au congrès postal fédéral qu'on a le projet d'ouvrir prochainement ; le gouvernement prussien se serait chargé d'adresser une invitation semblable aux Etats du Nord de l'Allemagne. Au reste, tous les obstacles qui s'opposent à la réalisation de ce projet ne sont pas encore écartés. La Bavière insiste pour que le congrès ait lieu à Munich.

Nous venons de recevoir le spécimen du nouveau journal le *Conservateur* de Paris. Ce journal, s'il est fidèle à ses principes et au programme par lequel il s'annonce, nous paraît destiné au succès le plus honorable. Un des écrivains les plus estimés de la presse périodique, M. Charles Reybaud, est le rédacteur en chef de ce journal. Ses collaborateurs sont, pour la partie politique, MM. L. Verguiaud, Jules Lechevalier, Forcade, Tourneux ; pour celle des travaux publics, Amédée Peltier, Rodrigues, avocat à la cour royale et plusieurs économistes distingués. Le *Conservateur* paraît sous les auspices d'un comité, composé exclusivement des membres de la chambre des députés, ce qui suffirait seul pour donner toute confiance dans l'avenir du journal.

Affaires d'Espagne.

L'attention publique se porte aujourd'hui sur deux questions de politique extérieure. La question d'Espagne et l'occupation de Ferrare par les Autrichiens. En Espagne, le désaccord entre le roi et la reine, désaccord affligeant qu'on a désigné par ces mots : *question de palais*, peut, s'il se prolonge, compromettre au-delà des Pyrennées l'influence de la diplomatie française. Ceux qui voudraient juger l'Espagne par analogie ne sauraient s'expliquer les conditions d'existence d'un gouvernement au sein duquel se trouvent tant d'éléments de dissolution. La guerre civile semble être son état normal. Une lutte incessante entre le fédéralisme et la centralisation gouvermentale, le relâchement de tous les liens administratifs, du régime constitutionnel. Partout ailleurs qu'en Espagne un gouvernement ne saurait résister à l'action de tous ces dissolvants. Et cependant l'Espagne pauvre, malheureuse, n'en existe pas moins comme nation. C'est qu'en Espagne il reste encore au sein du peuple deux croyances, la foi religieuse et la foi monarchique. L'Espagnol croit en Dieu et en la royauté. Qu'importent à ce peuple et le système constitutionnel qu'il ne saurait comprendre et les luttes parlementaires dont l'écho n'arrive pas jusqu'à lui ! Que lui importe la liberté de la presse ! Il ne lit presque pas. Que le gouvernement respecte ses libertés municipales et ses croyances religieuses ; qu'il lui laisse ses processions et ses courses de taureaux, l'Espagnol ne demande pas autre chose. Le développement du commerce, les progrès de l'industrie, sont pour lui des mots vides de sens. Une poignée de riz ou de maïs, quelques cigarettes, un manteau et du soleil, voilà tout ce qu'il lui faut. Les émeutes, les révolutions, il les regardera passer, drapé dans sa cappe et jetant aux insurgés le sourire de son indifférence au milieu d'une bouffée de fumée. Qu'il y ait à Madrid, le même jour, une alborata (émeute) et une course de taureaux, le peuple ira en foule jouir de son spectacle favori et laissera aux troupes de la reine et à la milice nationale le soin de vider une querelle à laquelle il est étranger.

Cette indifférence du peuple pour les questions politiques qui s'agitent en Espagne est un fait providentiel qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on veut apprécier les évènements dont la Péninsule est le théâtre. Ce qu'il ne faut pas oublier surtout, et ce qu'on ne saurait se lasser de répéter en présence des évènements qui se passent en Espagne, c'est que la loi monarchique, le respect pour la royauté, ont résisté aux terribles épreuves par lesquelles a dû passer cette malheureuse nation. Pour que cette foi ne s'éteigne pas, il faut que la question de palais soit promptement résolue.

Le général Narvaez est arrivé à Madrid le 27. On pensait que dès le lendemain la nouvelle combinaison ministérielle pourrait être en partie connue. La faction carliste continue à parcourir une partie de la Catalogne, presque sans être inquiétée. Les bruits qui ont couru sur Cabrera ne se sont pas confirmés ; et nous n'en sommes pas surpris. Le séjour prolongé du général Pavia à Barcelone et son inaction apparente indiquent certainement que la situation y est grave et qu'il est obligé de veiller par lui-même au maintien de l'ordre dans cette capitale. Les choses ne peuvent qu'empirer encore, si le gouvernement espagnol ne se hâte pas de prendre des mesures décisives ; depuis trop longtemps toute son attention était absorbée par la malheureuse question du palais.

On dit qu'une bande de 3 à 400 carlistes, sous les ordres du cabecilla Turras, est entrée dans la ville de San Vicente dels Calders, où elle a acheté des vivres. Le chef a fait afficher une proclamation qui engageait les habitants à se soulever en faveur de Charles VI.

La *Revue des Deux-Mondes* dit quelques mots des affaires d'Espagne. Voici comme elle envisage la mission du général Narvaez :

« La politique a de plus en plus, en Espagne, la physionomie d'un *imbroglio*. Tantôt on apprend que la reine a eu tel caprice, tantôt on annonce que le roi a repoussé les offres de réconciliation qui lui ont été faites. Pousserait-il le dépit jusqu'à refuser à la reine, dans une situation compromettante, la protection de sa présence ? Il est certain que le ministère Pacheco s'est trouvé incapable de dénouer les difficultés de la situation. Il a reconnu son impuissance, et il a appelé en toute hâte à Madrid, comme son héritier, le général Narvaez. C'est au nom de la reine d'Espagne que le duc de Valence a été mandé. Tout le monde s'est tourné vers lui comme vers le seul homme qui pût encore raffermir le trône et le gouvernement de la reine Isabelle, en obtenant de chacun les concessions qu'exige l'intérêt général. Il y a des conseils et des vérités que le général Narvaez est seul en position de faire entendre à la couronne. Si l'époux de la reine Isabelle finit par se prêter au rapprochement qui lui est demandé, ce sera sous l'influence du général Narvaez. Enfin le personnage qui joue en ce moment le rôle de favori n'a pas attendu la présence du duc de Valence à Madrid pour rechercher sa bienveillance. Le général Narvaez est donc arrivé en Espagne comme un arbitre attendu, comme un médiateur nécessaire. Que sortira-t-il d'une pareille situation ? C'est ce qu'il est impossible de prévoir. Nous dirons seulement que si les progrès de la guerre civile en Catalogne, où les carlistes et les progressistes exaltés paraissent déterminés à faire cause commune,

rendent nécessaire de la part du gouvernement espagnol une répression énergique, si l'anarchie intérieure appelle sur tous les points une direction vigoureuse, l'avénement du général Narvaez à la présidence du conseil aura le caractère d'une nécessité politique. Il aura été ramené au pouvoir par la force des événements. »

Affaires d'Orient.

Le différend turco-grec, loin d'être aplani, s'envenime de plus en plus. Une lettre, écrite de Constantinople le 17 août au *Journal des Débats*, annonce que la Sublime-Porte va de nouveau recourir à l'emploi des mesures coërcitives, dont l'application avait été suspendue par déférence pour la médiation du prince de Metternich ; a l'heure qu'il est, elle a sans doute déjà notifié le retrait, dans un délai d'un mois, des *exequatur* de tous les consuls hellènes et l'interdiction du cabotage sous pavillon grec dans tous les ports de l'empire.

Ce n'est pas de ce côté seulement que la Grèce voit surgir de graves embarras ; car elle est elle-même en proie à la guerre civile. On connaît la conspiration tendant au renversement de la dynastie et de la constitution, et dans laquelle l'opposition tout entière paraît être entrée ; on sait que son plan a reçu il y a un mois un commencement ou plutôt une tentative d'exécution par Grivas en Acarnanie. Le général Griziotis, véhémentement soupçonné d'être d'accord avec lui, avait été arrêté et enfermé dans la forteresse de Chalcis. Dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, il a réussi à s'échapper, ses partisans ayant gagné les soldats de garde auprès de sa prison ce jour-là.

Griziotis, aussitôt après son évasion, rassembla une bande nombreuse ; mais le gouvernement s'empressa d'envoyer contre lui des forces capables de lui tenir tête. Un engagement ne tarda pas d'avoir lieu, et l'on dit que Griziotis, atteint d'un boulet de canon, a été mortellement blessé.

L'opposition, qui avait laissé éclater sa joie en apprenant l'évasion de Griziotis et son mouvement insurrectionnel, a été terrifiée de sa défaite. Il paraît néanmoins qu'elle n'a pas encore perdu tout espoir. On assure, en effet, que Grivas a réuni autour de son drapeau de nombreux Albanais et qu'il se prépare à rentrer en Grèce au premier signal. Le général Kalergi est également attendu, et l'on a tout lieu de croire que le mouvement de Griziotis ne devait précéder que de peu de jours l'irruption de ces deux autres chefs.

Il se confirme que le ministre d'Angleterre a l'ordre d'exiger au 1er septembre, le service de l'intérêt et de l'amortissement, du moins en ce qui concerne la portion anglaise. La division navale britannique, qui avait quitté les rivages de la Grèce depuis quelque temps, est de nouveau attendue au Pirée. On la dit toujours chargée d'appuyer au besoin, par les voies de contrainte, les réclamations de sir Edmond Lyons.

Les troubles de l'Albanie ont considérablement perdu de leur gravité ; deux engagements ont eu lieu entre les troupes du sultan et les rebelles, l'un dans l'enceinte même de la ville de Bérat, à quelques lieues de Janina, et l'autre près d'Argyrocastron. A Bérat, les révoltés, qui avaient voulu s'emparer de la ville par surprise pendant la nuit, ont été complétement défaits. Dans cette affaire, la perte des rebelles a été de cent soixante morts ; celle des troupes du sultan a été peu considérable. L'engagement d'Argyrocastron n'a pas été moins décisif.

Affaires d'Italie.

Les événements politiques, principalement ceux dont l'Italie est le théâtre, donnent naissance à des bruits fort contradictoires. L'Angleterre intervient-elle décidément? La France prend-elle parti pour le pape? L'une de ces nations ou bien même toutes deux ont-elles déjà résolu l'envoi d'une flotte dans l'Adriatique? Les uns l'affirment ; d'autres doutent encore, et ont, croyons-nous, raison de douter. L'*Union Monarchique* revient cependant sur la nouvelle qu'elle a donnée hier, que des ordres ont déjà été transmis aux îles Ioniennes par le cabinet anglais, nouvelle que nous avons reproduite, et elle la maintient exacte dans toutes ses parties. *La Patrie* va même plus loin, et annonce qu'un débarquement a été opéré près d'Ancône par les Anglais. Elle ajoute que l'envoi d'une escadre française sur les côtes d'Italie a été arrêté dans un conseil présidé par le roi. Si tous ces bruits ne sont pas invraisemblables, ils nous semblent au moins prématurés, et nous croyons devoir engager nos lecteurs à se tenir sur leur garde à ce sujet.

La *Revue des Deux-Mondes*, dévoué au cabinet français, parle longuement dans sa *Chronique* de la dernière quinzaine des événements d'Italie. Elle s'attache surtout à démontrer que, si l'Angleterre intervient dans les affaires de ce pays, c'est qu'elle y est poussée par ses intérêts politiques, commerciaux et autres.

« C'est surtout d'elle-même, ajoute la *Revue des Deux-Mondes* que l'Italie peut attendre son salut et sa force, et dès à présent d'heureux symptômes se manifestent au-delà des Alpes. Dans une lettre adressée à un personnage aussi connu par ses principes libéraux que par son dévouement à la personne du roi Charles-Albert, ce prince s'est prononcé d'une manière formelle contre l'occupation de Ferrare. Le roi aurait renouvelé l'expression de son mécontentement en présence de plusieurs membres du corps diplomatique, et notamment du nonce du Saint-Siége, monsignor Antonucci, à qui il aurait offert l'appui du Piémont contre les exigences de l'Autriche. Cette détermination serait due aux conseils de M. de la Villamarina, ministre de la guerre, et du duc de Savoie, qui, bien que marié à une princesse autrichienne, se fait en cette circonstance, l'organe des voeux de la nation. Cependant il ne parait pas qu'aucune démarche officielle ait encore eu lieu, et il n'est pas certain, comme on l'a dit, qu'une note dans ce sens ait été adressée au cabinet de Vienne, bien qu'une polémique assez aigre, entre la *Gazette piémontaise* et le journal officiel de Milan en ait donné l'espérance à Turin. L'agitation est grande en Piémont, surtout dans l'armée, ce qui est un symptôme considérable pour qui connaît le caractère méthodique et froid des Piémontais. Cette attitude du Piémont ne sera pas sans influence dans la question actuelle ; il faut la constater comme l'indice d'une tendance vers la seule politique qui convienne à l'Italie ; nous voulons parler d'une alliance défensive qui, en mettant les souverains de la Péninsule à couvert de l'influence étrangère, établirait entre eux une certaine solidarité dans l'accomplissement des réformes pacifiques et progressives. »

Le *Nouvelliste de Marseille* publie une lettre de Livourne du 27 août, où il est fait mention d'un horrible complot, tramé par l'Autriche, mais qui par bonheur aurait été déjoué. Bien que nous n'ajoutions aucune foi à cette nouvelle, nous allons dire ce dont il s'agit.

Le consul autrichien, siégeant à Livourne, aurait largement salarié [illegible] de justice, qui devaient attaquer sa maison, tenter d'y mettre le feu, et, en tout cas, s'emparer de l'écusson et du pavillon pour les trainer dans la boue et les brûler au milieu de la place publique. Il va de soi que l'Autriche aurait demandé réparation de cet outrage, et qu'ayant trouvé un prétexte pour agir, elle serait immédiatement intervenue dans les affaires d'Italie.

Nous donnons ce récit pour ce qu'il vaut.

Le *Nouvelliste de Marseille* prétend aussi que l'armée autrichienne reçoit constamment de nouveaux renforts; elle aurait déjà passé le Pô sur plusieurs points; 2,000 hommes seraient arrivés à Rovigo, et l'on jetterait un nouveau pont à Brescello pour le passage d'une division forte de douze bataillons. Une partie de cette division serait destinée au duché de Modène.

La feuille marseillaise publie, en outre, une lettre de Turin, où nous lisons :

« Une circulaire du prince de Metternich a été envoyée dernièrement à tous les gouvernements italiens. Elle contient des *règles et instructions* (*norme e istruzioni*) pour maintenir la paix en Italie. Le roi Charles-Albert en a été indigné et a fait faire une réponse énergique et dans les termes qu'elle méritait.

» M. de Metternich faisait dans cette même circulaire la demande de mettre, le *cas échéant*, une garnison autrichienne dans la citadelle d'Alexandrie, et comme les événements de Ferrare arrivèrent à cette époque, le roi a fait une solennelle protestation contre *l'intervention étrangère dans quelque principe que ce soit d'Italie*. Outre cela, il a envoyé offrir plus spécialement au Pape l'appui de ses forces de terre et de mer.

» Ces nouvelles ont été reçues avec beaucoup d'enthousiasme par la population en général et surtout par l'armée.

» On assure que le pape, encouragé par l'appui promis par le Roi de Sardaigne, a fait entendre aux puissances étrangères qu'il ne voulait pas l'intervention de leurs forces dans ses Etats, et qu'il a donné ordre d'approvisionner Ancône et Civita-Vecchia pour trois mois, et de mettre ces places en état de résister à toute surprise. »

L'Union Monarchique revient dans les termes suivants sur ce qu'elle a lit au sujet de l'intervention de l'Angleterre en Italie. Nous y disons :

« On a essayé d'élever quelques doutes sur la nouvelle que nous avons donnée d'une intervention anglaise en Italie. Nous pouvons affirmer que nous n'avons pas parlé sur de simples conjectures ou sur des bruits vagues. Nous maintenons donc la nouvelle telle que nous l'avons publiée. »

La *Patrie* va plus loin ; elle prétend que les Anglais ont déjà opéré un débarquement près d'Ancône. « Cette nouvelle, ajoute la *Patrie*, fort accréditée au moment où nous mettons sous presse, a produit une vive sensation. »

Nous lisons encore dans le même journal :

« On prétend que le conseil qui a été tenu avant-hier, et auquel assistait le roi, aurait décidé l'envoi d'une escadre en Italie, dans le cas où les Autrichiens refuseraient d'évacuer Ferrare. »

Les journaux anglais ne disent rien de la prétendue apparition d'une flotte anglaise sur les côtes de l'Adriatique. Ils ne disent même pas que le projet existe; et pourtant des correspondances de Paris vont jusqu'à affirmer que les Anglais ont opéré un débarquement à Ancône.

Affaires du Mexique.

On lit dans une Correspondance particulière datée de New-York, du 14 août.

Il est impossible de douter aujourd'hui que la mission de M. Trist au Mexique, n'ait complétement échoué malgré l'intervention amicale du ministre britannique. On dit aujourd'hui que le général Scott sera probablement autorisé à négocier, tandis qu'une fraction du parti qui est au pouvoir parle de M. Buchanan secrétaire d'état comme du personnage qui sera chargé des négociations aussitôt que le Mexique sera prêt à le recevoir en qualité d'envoyé extraordinaire pour cet objet spécial.

Mais, en parlant de la perspective plus ou moins probable de la paix, nous devons peser les difficultés et les obstacles qui pourraient écarter un but si désirable, ces difficultés et ces obstacles résident surtout dans les prétentions mises en avant par le président et son parti. Voici les principaux de ces points.

1° Que la ligne frontière sur le Rio-Grande sera déterminée au gré de M. Polk.

2° Que la Californie, le Nouveau-Mexique, etc. seront cédés aux Etats-Unis moyennant un prix purement nominal.

3° Que les indemnités auxquelles les négociants américains prétendent avoir des droits, pour dommage causé à leur commerce, seront intégralement payées.

4° Que le gouvernement mexicain sera tenu de payer tous les frais de la guerre faits par les Etats-Unis.

5° Que le gouvernement américain occupera et continuera d'occuper jusqu'après l'exécution des stipulations qui précèdent, toute la partie du Mexique conquise par ses armes.

Il suffit d'énumérer ces prétentions pour démontrer que la conclusion de la paix rencontre encore les plus sérieuses difficultés et que ce n'est pas de la part du gouvernemsnt mexicain qu'elles viennent.

Affaires de Suisse.

Genève, 26 août.

Notre position va, chaque jour, empirant; on sait quels scandales publics ont signalé les dernières élections municipales de la ville de Genève. Les choses ne se sont guère mieux passées dans les communes rurales, sauf que, dans quelques-unes, le résultat des élections ne répondra pas aux voeux des bons citoyens. Il n'y a pas plus de dix jours, un électeur conservateur de la campagne, compromis par son vote, et menacé, en conséquence, par des radicaux connus, a été assassiné et laissé mourant sur la route de son village. Les auteurs de ce crime n'ont point été inquiétés ni recherchés, tant les faits de cette espèce ont déjà passé chez nous en habitude. S'ils ne sont pas plus communs encore, c'est que le terrorisme sous lequel nous vivons, inspire une extrême prudence au parti opprimé, et que beaucoup de citoyens, craignant d'être assaillis par leurs ennemis politiques, ne sortent que munis de moyens de défense.

Quelques-uns de nos prêtres catholiques ont récemment épousé la cause radicale, et sont intervenus dans les dernières élections en recommandant personnellement, ou en décriant des candidats du haut de leur chaire. A cet égard comme à d'autres, c'est dans la patrie ci-devant savoyarde de notre territoire, que l'esprit est généralement le plus mauvais.

Les sujets sardes éprouvant, à ce qu'il paraît, depuis un certain temps, diverses espèces de vexations dans les cantons de Berne et de Vaud, le gouvernement piémontais s'est cru autorisé à adopter des mesures de représailles envers les Bernois et les Vaudois établis sur son territoire. Les autorités provinciales ont déjà reçu l'ordre de dresser dans le plus court délai, des listes de tous les Suisses résidant dans les terres de leur ressort, avec l'indication du canton dont ils sont originaires. Un assez grand nombre de nos jeunes gens, appartenant à des familles honorables, se sont absentés malgré l'ordonnance qui a mis notre contingent de piquet, étant fermement résolus à ne pas aller verser leur sang pour la plus odieuse des causes, et combattre des confédérés inoffensifs au profit de la *Jeune-Europe*.

On persiste à croire que notre compatriote, le colonel Fédéral Rilliet Constant, aura le commandement de l'armée révolutionnaire qui sera chargée de soumettre les cantons de l'alliance catholique. Il aura là affaire à très forte partie, et, s'il n'est pas plus heureux dans cette expédition que ne l'a été naguère son devancier Ochsenbein, le lac du Quatre-Cantons pourra fort bien devenir pour lui un lac de Trasimène.

Au dire de la *Gazette de Lausanne*, qui, toutefois, dans le même numéro, traite de chimérique la crainte d'une intervention étrangère, l'Autriche et le Piémont garnissent de troupes de toutes armes la frontière de la Suisse italienne, et forment simultanément deux camps, l'un entre [illegible] de Lugano, l'autre dans le voisinage d'Arana.

Le roi Charles Albert vient de faire des offres directes de services [illegible] cantons alliés, en leur témoignant personnellement l'intérêt qu'il [illegible] porte. Enfin, et toujours d'après la même feuille, un corps auxiliaire [illegible] qui se tient prêt à déboucher par le Valais et la Fourche dans la [illegible] centrale. Nous transcrivons fidèlement sans discuter ni commenter.

P. S. Les radicaux suisses viennent de proclamer un grand tir [illegible] qui aura lieu très prochainement sur l'extrême frontière du canton [illegible] Berne, en regard de celle de Lucerne. Des milliers d'hommes, la [illegible] armés, y concourront aux yeux de tout le monde ; ce sera une vé[illegible] affaire d'avant-poste contre le *Sonderbund*. Ou le gouvernement lucernois prenant justement ombrage de cette réunion, interdira à ses ressortissants d'y prendre part, et cette défense sera un prétexte de soulèvement po[illegible] malveillants ; ou les patriotes des deux côtés de la frontière se réu[illegible] pour fraterniser et conspirer, ou enfin de violentes collisions écla[illegible] entre les assistants des deux partis, et amèneront à l'instant un éc[illegible] sérieux de coups de fusils, chose d'autant plus facile que, du côté de[illegible] tout est depuis longtemps prêt pour l'attaque. Il y a, dans cette [illegible] traîtreuse d'engager les hostilités sous l'apparence d'une fête popu[illegible] quelque chose qui caractérise tout-à-fait la Suisse radicale. Serait-ce [illegible] tenant, de la part des cantons alliés, prendre l'offensive que de [illegible] leurs bataillons en mouvement, et de foncer sur un territoire [illegible] prépare à envahir le leur ? »

Affaires de la Plata.

Le *Times* publie au sujet du peu de succès des négociations des envoyés de France et d'Angleterre auprès de la républi[illegible] orientale, pour l'amener à accepter les conditions de l'armi[illegible] auxquelles Rosas et Oribe avaient adhéré, un article de [illegible] sur les sacrifices que l'Angleterre fait depuis si long temps [illegible] pacifier ces contrées.

Nous reproduisons la partie concluante de cet article :

Notre intervention dans ces aimables pays, dit le *Times*, a co[illegible] bloquer nos amis dans les ports de nos ennemis, à défendre les [illegible] d'une ville contre des assiégeants avec lesquels ils ne demand[illegible] mieux que de fraterniser, et à envahir notre propre protectorat à [illegible] son ennemi nominal. Toutes les complications d'interminables rév[illegible] ont été ajoutées à tous les embarras d'une guerre pénible. Il aurai[illegible] vent fort difficile à un officier commandant de dire pour ou con[illegible] gouvernement particulier il agissait en assiégeant, défendant ou [illegible] telle ou telle place. La guerre n'existait pas seulement entre deux vil[illegible] les, mais il y avait guerre intestine dans chacune d'elles séparém[illegible] échange simultané de bons rapport entre certaines factions de l'[illegible] l'autre respectivement. Cette médiation de notre part n'a pas été ac[illegible] sans de graves sacrifices. Les régiments anglais jetés dans cette lutte [illegible] ont été distraits de la défense et de la protection d'une colonie ang[illegible] trouvait dans une situation critique. Tandis que le 73e soutenait [illegible] siége à Montevidéo et se voyait attaqué tantôt de l'intérieur tantôt [illegible] térieur de la place, les hordes triomphantes de Caffres franchis[illegible] frontière de la colonie du Cap et venaient porter la dévastation jusq[illegible] les murs de Graham's Town. Les hommes le mieux en position de [illegible] l'état des choses paraissent ne douter nullement que si les deux [illegible] envoyés d'Angleterre pour renforcer nos troupes du Cap, s'étaient [illegible] immédiatement à leur destination au lieu de s'arrêter sur les bords [illegible] de la Plata, nous n'aurions pas eu à supporter une guerre coûte[illegible] dure depuis plus d'un an; nos colons auraient retrouvé le calme et [illegible] au lieu de cette guerre de frontières qui exige aujourd'hui la présen[illegible] de nos meilleurs généraux, le général sir Harry Smith.

Si la mesure prise par lord Howden (la levée du blocus) a pour o[illegible] laisser ces implacables républiques se déchirer entr'elles tout à l[illegible] faut espérer qu'il s'est assuré autant que les circonstances pouv[illegible] permettre, des deux résultats suivants : d'abord que l'issue des évé[illegible] sera prompte et ensuite qu'elle sera favorable au parti la plus d[illegible] triompher. Une fois ces deux résultats assurés, que la responsabilit[illegible] boucherie qui les précèdera retombe sur la tête de ceux qui ont [illegible] médiation que nous leur avons offerte au prix de tant de sacrifices [illegible] assurément de la plus haute importance pour l'Europe que le co[illegible] du fleuve de la Plata ne soit pas ruiné par les conflits sans fin des [illegible] qui habitent ses bords ; mais si, après tant de mois d'une interventi[illegible] teuse et inutile, nous voyons qu'il est au-dessus de notre pouvoir d[illegible] l'harmonie entre les intérêts ou les sentiments de ces citoyens turb[illegible] nous devons faire en sorte que nos forces ne soient pas employées [illegible] expéditions sans résultat possible ou à soutenir une obstination co[illegible] et un puissance indigne de notre appui.

Nouvelles de France.

Paris, 1er septembre.

M. le chancelier vient de faire imprimer un supplément [illegible] documents produits à la cour des pairs, et relatifs à l'affa[illegible] duc de Praslin. Ce supplément contient un premier rapp[illegible] M. le docteur Andral du 20 août, dans lequel il déclare [illegible] duc n'est pas transportable; un second rapport du même [illegible] onze heures du soir, dans lequel le docteur Andral décla[illegible] vu l'état du malade, il peut être transporté sans danger; un [illegible] sième rapport à la date du 20 août, à une heure de l'après[illegible] dans lequel M. Andral annonce que le duc est plus mal, et [illegible] un quatrième rapport à la date du 25 août, et dans leq[illegible] Andral déclare que depuis le 23 le mal s'est aggravé, [illegible] Chevalier avait trouvé de l'arsenic dans les déjections [illegible] et qu'enfin le duc était mort à quatre heures et demie.

Le même supplément contient en outre une lettre du d[illegible] Andral du 31 août qui déclare que d'après l'état dans leq[illegible] avait trouvé le duc le 20 août, il est impossible de dou[illegible] l'ingestion du poison n'en ait été la cause, et que l'arseni[illegible] être pris le mercredi 18 août.

Vient ensuite un rapport de M. Rouget, médecin de la c[illegible] des pairs, et constatant l'état du duc pendant son séjour à [illegible] son du Luxembourg et les soins qui lui ont été donnés.

Vient enfin la déposition du sieur Allard, chef du ser[illegible] sûreté, qui, entendu le 20 août, a déclaré que, dans son o[illegible] le duc avait dû s'empoisonner au moment où la justice [illegible] trée dans sa chambre.

—

On donne comme certain le remplacement de M. Cu[illegible] daine au ministère de l'agriculture et du commerce, au [illegible] de M. Guizot du Val-de-Richer.

M. Bignon accepterait ce portefeuille, que MM. [illegible] nyer auraient successivement refusé. M. Sagne, qui [illegible] teur d'une loi de douanes à la session de 1845 et [illegible] nommé sous-secrétaire d'État au ministère du commerce [illegible] Paganel, secrétaire général actuel, serait limité à ses fonctions de directeur de la division de l'agriculture et des haras.

Des négociations sérieuses se poursuivent pour [illegible] maréchal Bugeaud dans le ministère, en remplacement de [illegible] Trézel.

Il est certain que la présidence du conseil est définitivement dévolue à M. le ministre des affaires étrangères. (*Patrie*.)

Assassinat de la duchesse de Praslin.

Lettres de Mme la duchesse de Praslin et autres pièces manuscrites trouvées dans ses papiers. (1)

(Antérieure au mois de juin 1841.)

Oh! pourquoi, mon bien-aimé, te refuser à épancher ton âme dans la mienne? tu retranches de notre vie tout le chrame de l'affection! Crois-tu donc, ou plutôt veux-tu t'efforcer à croire que l'indépendance, c'est l'isolement? Tu dis que je suis exigeante parce que je désire partager toutes tes peines; tu ne veux pas que je m'en aperçoive lorsque tu en as; mais tu veux donc être pour moi un étranger, et pour cela ne faut-il pas que tu me deviennes complétement indifférent? Que de temps avant d'arriver à cette [indiffé]rance pour la personne que l'on aime le plus! Crois-tu donc que ce soit possible, que mon cœur ne serait pas brisé avant d'en arriver là? Tu es affligé toi-même de me voir triste, et tu en sais la cause; tu sais les consolations que tu pourrais me donner, et cependant tu en es peiné! Eh bien, moi je te vois souffrir, être triste; je sais qu'il y a dans mon cœur des trésors d'amour pour calmer et adoucir en toi tous les chagrins, et tu me repousses! Ne suis-je pas la compagne de ta vie, la moitié de toi-même, celle qui doit consoler et partager tous tes chagris comme tes plaisirs? Si tu étais malade, de qui accepterais-tu tous les soins? n'est-ce pas ma main que tu voudrais pour te soigner? Eh bien, les chagrins sont les maladies de l'esprit; pourquoi me rejeter? Qui peut les adoucir, si ce n'est celle que Dieu a mise près de toi pour consoler, adoucir tes peines, partager ta misère? Ce n'est pas un cœur comme le tien qui ne comprend pas [les jouis]sances, les besoins d'un cœur ami, où tout se confond et s'adoucit; [c'est la vi]olence de mes manières qui t'a inspiré cette répugnance à t'épancher dans mon sein. Tu ne dirais jamais à un homme que sa femme ne doit pas être sa compagne, la moitié de son cœur comme de son corps. Tu connais le bonheur, tu en sens le besoin, mais tu as peur de mes manières [impéri]euses, dominantes. Crois-moi, Théobald, quatre mois de douleur [et de repen]tir m'ont bien corrigée; c'est pour adoucir, consoler, et non vi[...]ller, que je réclame ta confiance. Ah! je te le jure, je ne chercherai jamais à prendre de l'ascendant sur toi; je reconnais trop bien [la supério]rité de ton caractère, de la raison; je ne veux plus que partager [ta vie pou]r l'embellir et verser du baume sur toutes tes plaies. Tu as quitté [ma chambre] parce que tu crains que je ne cherche à prendre de l'ascendant, mon ami: je te le jure, au nom de mon amour, du tien, sur tout ce que j'ai de plus sacré et de plus cher pour moi, je ne demande que ton amour, ta confiance, comme tu as la mienne; je me laisserai conduire en tout par toi; je ne te tourmenterai plus de jalousie; je ne m'arrogerai jamais le droit de reproche ni de conseil. Je me repens trop, je souffre trop de mes fautes pour y retomber.

Nous sommes bien jeunes, Théobald! ne nous condamne pas à l'isolement tous deux. Quoi! nous nous aimons, nous sommes purs tous deux, et nous vivons séparés l'un de l'autre de cœur et d'esprit! Oh! ne laisse pas aigrir ton cœur par un peu d'amour-propre; je te jure que je n'aspire qu'à ta tendresse, ton intimité et ta confiance; je serai la moitié aimante, soumise de ta vie. Mon ami, la confiance est le mariage des âmes, les épanchements en sont les carresses, et l'union, le bonheur et la vertu en sont les fruits. Va, crois-moi, jamais je n'abuserai de ta bonté, de ta confiance; tes épanchements seront reçus dans mon cœur avec la même joie et le même mystère que tes caresses. Reprends ta Fanny; essaie-la quelque temps avec affection, confiance: tu verras que tu seras plus heureux que tu ne peux l'être dans l'isolement. Tu cherches des distractions, mais es-tu réellement heureux? oh! non, mon ami, on ne l'est pas avec un cœur comme le tien et la vie que nous menons. Ta femme, elle n'a pas d'autre appui que toi. Oh! ne sois pas sourd à ses prières, à ses serments, à son repentir, car elle t'aime et sa vie ne sera plus qu'amour et reconnaissance pour toi. Tu la repousses comme une coupable; elle n'ose se présenter à tes yeux, t'ouvrir son cœur, te couvrir de caresses, t'adresser ses prières. Tu l'as chassée de ton lit et de ton cœur; ferais-tu davantage si elle n'était pas fidèle? Elle pleure jour et nuit; elle attend à ta porte et n'ose entrer, car demain tu le lui reprocherais peut-être. Mon ami, au nom de tant de souvenirs qui te sont chers, que tu m'as si souvent dit d'invoquer, dans le cas où tu m'en voudrais sérieusement, oh! ne me repousse plus; rends-moi ta confiance, ton amour: conseus à recevoir les consolations de cette femme qui ne vit que pour t'aimer. Oh! je ne t'ennuierai jamais. Mon bien-aimé, de quoi m'en veux-tu, si ce n'est de mes soupçons et de mes emportements? Y en a-t-il jamais eu qu'une caresse n'ait fait cesser à l'instant? Ne cède pas à ton irritation, au ressentiment; ne sois pas inflexible. Mon cœur se brise, Théobald; pitié! pitié pour celle qui t'aime! Fie-toi à moi pour ton bonheur comme je m'en fie à toi pour le mien. Oh! ne refuse pas, je t'en conjure; tu verras que je ne serai ni impérieuse, ni soupçonneuse, si tu es confiant, si tu me rends cette douce intimité. Je veux tes chagrins, ton cœur; je te rendrai le bonheur. Mon bien-aimé, mon ami! oh! crois-moi; si tu savais avec quel bonheur j'ai entendu ton père, ce soir, te donner des éloges, de tout ce que tu peux quand tu le veux! oh! j'étais heureuse et fière, et moi je ne m'en étonnais pas, car il y a longtemps que je sais ce que tu vaux. Ta femme est trop fière, trop heureuse de tes succès, elle t'aime trop, mon ami, pour ne pas mériter de partager tes chagrins, tes préoccupations. Théobald! je ne vis que par toi, en toi; oh! fais que je vive pour toi. Plus mes offenses ont été grandes, plus il est digne d'un cœur comme le tien de les pardonner. Oui, mon amour, mon dévouement, mon repentir, sont dignes de ton pardon. Oh! ne brise pas ce cœur qui ne bat que pour toi. Ami! ami! toi qui m'as tant aimée, pardonne; tu ne te repentiras pas de ta confiance, de ta bonté. Crois-tu que lorsque tu me confieras tes peines, ta tête appuyée sur mon cœur, tes mains dans les miennes, mes lèvres sur ton front, tu ne les sentiras pas moins que dans la solitude? lorsque j'adoucirai tes ennuis par des soins d'amour et d'intérêt, crois-tu donc que tu ne seras pas plus heureux qu'avant? Oh! ne sacrifie pas ton bonheur et le mien à une vaine crainte: mon caractère abusera de ta bonté; non, non, je ne ferai que partager, adoucir dorénavant toutes tes sensations, serais-tu moins libre si tu as une amie qui te console, qui partage avec toi tous les chagrins, les plaisirs de la vie, sans d'autre vœu que celui de te plaire? Tes moindres désirs seront des volontés pour moi; tu seras le guide et la raison de notre union, et j'en serai la consolation et la tendresse. Cette union de nos cœurs sera la fête de l'amour entre nous. Oh! nous serions si heureux si tu voulais! tu verrais quelle douce gaîté remplacerait le chagrin actuel. Tu serais toujours sûr de retrouver chez toi un visage serein, heureux de te revoir et d'être le dépositaire de tes impressions, et si tu voudrais m'emmener, une compagne heureuse de te suivre partout. M'as-tu jamais vue, en aucun temps, préférer aucun plaisir au bonheur d'être près de toi? et cependant tu as été peut-être plus jaloux que moi: Dieu sait jusques où vont tes soupçons à cet égard, en ce moment où je ne sais à quel motif attribuer tes chagrins secrets. Dans quelle [...]. Mon bien-aimé, nous pouvons encore être si heureux, laisse-toi aller à l'être confiant avec moi, tu verras que tu ne trouveras que consolation, que jamais je n'essayerai de t'imposer mes [...]. Fais-en l'essai, je ne puis croire que tu veuilles m'abandonner pour toujours, nous priver des plus doux sentiments de bonheur, [...] couple, mon bien-aimé, et il y a déjà si longtemps que nous sommes séparés! Bientôt, je n'oserai plus faire des avances sans [...] comme mes caresses. Il n'est pas dans ton caractère de [...] l'habitude sera prise, ta femme te craindra trop pour [...], et la vie se passera ainsi, et tu ne seras pas heureux et ta [femme mourra de] douleur. Oh! reviens, reviens à elle!

[Lettre] de la duchesse de Praslin, trouvée dans le secrétaire du duc de Praslin, à Paris.

21 mai 1840.

[Oui], mon cher Théobald, de ma crainte de me trouver seule [...] sommes séparés pour toujours, vous l'avez dit; la journée d'hier vivra dans mon cœur par un bien pénible souvenir. Hier soir, vous avez pu juger que j'en comprenais tout le sérieux, puisque, devant les personnes qui sont les motifs de cette séparation, ma conduite a été telle qu'elle pouvait l'être si nous en sions été très unis. Oui, je vous le jure, devant le monde vous serez toujours content de moi; les efforts que j'ai faits hier bien naturellement après cette cruelle journée, vous en seront les meilleures preuves. Tant que j'ai conservé l'espoir d'un rapprochement, d'une réconciliation (et j'en avais beaucoup dernièrement), j'étais continuellement dans l'alternative de joie et de crainte qui me poussait à des boutades d'emportement et d'aigreur; maintenant que le sacrifice est consommé, soyez tranquille: devant les enfants, les gens, ta famille, le monde, jamais rien ne pourra vous accuser d'avoir détruit mon bonheur. Oh! quand je dis toi, ce n'est pas toi que mon cœur accuse; mais me trouver seule avec vous, mon ami, c'est au-dessus de mes forces: j'ai besoin de pleurer dans la solitude, de m'y recueillir, de m'y reposer pour prendre l'énergie nécessaire pour cacher aux yeux de tous mon malheur: mes illusions sont encore trop près, mes habitudes d'épanchements avec celui que j'aime, trop récentes, pour que je puisse prendre encore l'habitude d'une réserve froide et affectueuse vis-à-vis de vous, qui seule peut convenir dorénavant à ma position. Maintenant mon cœur déborderait toujours: il faut que le temps calme les expressions de la douleur et lui donne la force de l'habitude. Alors, soyez-en sûr, mon ami, au lieu de vous fuir, vous serez encore, comme toujours par le passé, la personne avec laquelle je préférerai de me trouver. Aujourd'hui mon amour est encore trop chaud dans mon cœur: c'est un deuil que ma vie intérieure désormais; les sentiments qu'il me fait éprouver seront toujours les mêmes, mais le temps en adoucira les formes.

Ne m'en voulez donc pas, mon ami, si je vous fuis; je sens que je le dois, pour ne pas empoisonner votre vie. Devant le monde, devant des tiers, oh! je serais bien plus à mon aise: il me sera libre et même convenable d'être vis-à-vis de vous affectueuse, empressée, causante: ces moments-là seront mes moments de consolation, de bonheur, de joie bien pure; oh! donnez-m'en souvent, mon ami, j'en serai bien reconnaissante, je reprendrai des éclairs de gaîté par les illusions qu'ils me causeront. Certes, après ce qui s'était passé dans la matinée, la société d'hier au soir n'aurait rien que de pénible pour moi.

Eh bien! vous l'avez vu, je paraissais heureuse, je l'étais presque, je me disais: Si nous étions bien unis, il faudrait faire ceci, dire cela, et je le faisais, et cette illusion me faisait du bien. Seule avec vous, je dois être toujours sur mes gardes en présence de la triste réalité: nous sommes séparés, et quoiqu'il y ait trois ans que nous vivions comme si nous l'étions, il restait l'espérance: hier l'a tuée.

Pour être vis-à-vis de vous, mon ami, comme je dois l'être dorénavant, il faut travailler à oublier le passé, et surtout mes espérances. Le temps et l'habitude de l'isolement peuvent seuls m'apprendre à détacher, dans ma pensée, Théobald de M. de Praslin, que le premier ne doit vivre que comme un mystère dans mon souvenir ou bien devant le monde, et que seul avec vous, ou dans vos pensées et dans vos habitudes, je ne suis plus qu'avec M. de Praslin.

Ah! croyez-moi, je voudrais être certaine que vous serez heureux au prix de tout ce que j'ai souffert et de ce que je vais souffrir maintenant sans avenir. Venez sans crainte au Vaudreuil, restez beaucoup chez vous avec nos enfants, vous ne me trouverez jamais sur votre chemin. Je chercherai depuis longtemps toutes les occasions de faire renaître mes espérances, je les fuirai: il m'en coûte trop pour les perdre. Adieu! Oh! que ce mot renferme de douleurs maintenant que je ne prevoyais pas! Adieu, et cependant tu m'aimais! Adieu! là-haut nous nous retrouverons; ne refuse pas cette dernière prière, le seul rendez-vous que je te donnerai désormais, que cette idée t'occupe quelquefois; je t'aime toujours.

25 janvier 1842.

Jusqu'à cette année je pouvais compter tous les soirs, à quelque heure que tu rentrasses, que tu viendrais me voir; j'avais même l'autorisation d'aller chez toi à toute heure de la nuit. Maintenant, jamais je ne dois me permettre d'aller te chercher; tu passes presque toutes les soirées dans ton appartement; j'ignore si c'est seul; on y porte le thé, et je ne te vois plus. Ah! mon cher Théobald, sont-ce donc là tes promesses? Tu m'avais dit: « Si tu ne viens jamais chez moi, je serai sans cesse chez toi, et par la suite je te permettrai de venir chez moi, puis nous ne nous quitterons plus. » J'ai tenu ma promesse; mais toi? Ne me demande rien de ce que je fais, et je te dirai tout. Voilà des années que j'ignore ta vie et tes relations, et que je ne t'ai fait une seule question ni que je ne fais aucune démarche pour m'assurer de ce qui m'intéresse tant; et tu n'as jamais été touché de ma confiance et de ma discrétion, tu ne m'as jamais daigné rassurer et éclairer. Tu m'avais dit: Laisse-moi gouverner seul les enfants, et je t'entretiendrai de tout ce qui les concerne, je te consulterai, et me tiendrai vis à-vis des gouvernantes dans l'attitude la plus convenable. Ah! combien tu es loin d'avoir tenu ces dernières promesses. La mort vient à pas lents, mais elle arrive. Si tu savais combien je suis brisée, usée par la douleur! Tu ne le crois pas, je le sais. Oh! j'en suis certaine, tu ne serais pas si dur, si tu savais combien je suis profondément malheureuse. Moi qui n'aurais pas dû avoir d'autre appartement que le tien, je ne puis aller te prier, te supplier d'avoir pitié de ma triste vie; pendant que je pleure, que je me désole, tu prends peut-être gaîment le thé avec celle à qui tu as donné mes enfants.

Hélas! mon Dieu! tu m'en veux d'être soupçonneuse, et peut-on ne pas l'être avec ton habitude de mystère, ton mépris de toutes convenances et bienséances? Tu me reproches de ne pas être amusante et gaie! Quoi! je n'ai plus de mari et d'enfants, je vois ma place prise près d'eux, et je pourrais rire, plaisanter! Il faut que je passe toute ma vie isolée, loin de tout ce que j'aime, sans avoir un plaisir, une distraction, une occupation en commun avec eux, et il faudrait que je pusse, quand je les rencontre, faire des quolibets et des calembours pour les faire rire! Mais j'ai une âme, et cette âme, froissée dans toutes ses affections, souffre cruellement. Qu'est-ce que le luxe, l'indépendance, toutes ces vaines choses? Ce qu'il me faut, c'est mon mari, mes enfants, leur affection, leur présence, leur confiance; et que me fait le reste? J'aimais la toilette quand je sortais avec toi, le spectacle quand j'y allais avec toi. Le monde me plaisait ainsi, j'aimais le luxe, les porcelaines, les curiosités, quand nous vivions ensemble à la maison; je tenais à la bonne chère quand nous mangions ensemble. Tout cela loin de toi m'est indifférent, me pèse; maintenant tu le crois bien. Le monde et la solitude me plaisent tour à tour avec vous, mes bien-aimés; mais, dans mon isolement, tout est souffrance. Si tu savais ce que je souffre quand je vois des femmes avec leurs maris, des mères avec leurs enfants; quand elles me parlent de leur intérieur, quand elles me font mille questions qui semblent naturelles sur mon mari et mes enfants! Tu me dis de me former des liens dehors, des amitiés, et de quel droit, moi, repoussée comme indigne loin de mon mari et de mes enfants, irais-je demander l'amitié de personnes qui vivent au milieu d'un cercle de devoirs et d'affections naturelles et légitimes? Il faudrait donc me plaindre, avoir recours à leur pitié, sans quoi l'on me dira: « Que venez-vous chercher quand vous avez un mari et neuf enfants? Car, en me repoussant en dehors de la famille, je ne puis supposer que tu veuilles que je m'attache à des affections qui, pour me consoler, me perdraient. Tu me crois peut-être trop âgée pour cela; et moi je crois qu'alors tu te trompes. Quand on me parle de toi et des enfants, je souffre comme un aveugle à qui l'on aurait crevé les yeux et auquel on viendrait parler de la lumière et des beautés de la nature.

Cher bon Théobald, ne me maudis pas quand je serai morte, car je vous aimais bien tous, mes pauvres chers bien-aimés; que Dieu vous bénisse! Hélas! si tu avais eu plus de principes religieux, notre vie eût été tout autre. J'aurais été bien moins jalouse. Faudra-t-il donc que je meure pour que tu me pardonnes? Tout bonheur est-il donc fini en ce monde pour moi? Ton cœur ne s'épanchera donc plus dans le mien? Je ne serai donc plus ton amie, ta femme, ta compagne de tous les moments, la mère de tes enfants? Il faut les chasser, ces douces illusions d'espérance! tu ne peux plus changer, tu n'y consentirais pas, et je ne saurais être heureuse sans un changement total. Que Dieu te bénisse et t'apprenne à l'aimer, le connaître et le servir!

28 janvier.

Hier soir, tu m'as comblée de caresses, à ma grande surprise, je dois l'avouer; tu m'as fait les plus tendres, les plus douces promesses. Ce soir, je t'ai tourmenté pour que tu allasses te distraire au spectacle; tu m'as dit qu'il était trop tard; puis, tu allais prendre une petite voiture pour sortir tous les soirs, comme si nous n'en avions pas une à tes ordres; tu as l'air de craindre que je ne sache où tu vas; et dans le fait, quel monde fréquentes-tu donc? quels hommes, quelles femmes vois-tu donc? Tu viens de sortir à pied à dix heures: chez quelle espèce de relations peut-on aller à cette heure-là à pied, encore crotté du retour de la chambre, et lorsqu'on n'a ni sa mère, ni ses sœurs, ni son père à Paris? Tu m'en veux de mon humeur inégale; mais si tu te mettais à ma place, tu comprendrais bien vite ce que c'est que cette vie remplie d'incertitudes, d'alternatives de bonheur et de doute, de soupçon; et qui donc n'en aurait pas au milieu de [illegible] mystères qui entourent ta vie? Mon bien cher Théobald, ce n'est pas [illegible], je t'assure. Faudra-t-il donc rester toujours dans cette ignorance complète de [illegible] ce qui te concerne?

Si, comme tu me l'[illegible] souvent, tu préférais vivre dans ton intérieur en parfaite confiance et [illegible] avec ta femme, pourquoi prendre des habitudes qui, tu le dois sentir, rendent une union impossible? Car enfin mon cher Théobald, qu'est-ce que la position d'une femme à laquelle on a ôté ses enfants, et qui, depuis des années, voit son mari passer sa vie hors de chez lui, sans avoir la moindre idée de son genre de vie, ni des personnes qu'il fréquente et qui évidemment ne sont pas des personnes ni de sa famille ni de la société de sa position sociale? Pendant quelque temps j'ai espéré que tu allais à un cercle; mais il est évident que non, puisque, sans le chercher, une chose ou l'autre me l'aurait appris depuis le temps. Quand j'entends sans cesse parler de petits appartements loués mystérieusement, je n'ai que trop de motifs de craindre que ce ne soit ainsi que tu ne te sois casé; mais ce ne peut être pour y vivre seul. Quand tu verras ces lignes, Théobald, tu sauras que j'ai bien souffert; mais à quel point? Oh! tu n'en auras jamais l'idée juste; si cela était, tu comprendrais bientôt l'aigreur et l'irascibilité de mon humeur. Cependant je ne puis jamais me figurer que les pénibles idées, et qui sont les plus faciles à croire, sur ta manière de vivre, soient vraies. Je t'aime, parce que je te crois au-dessus des autres par la noblesse et la délicatesse de tes sentiments, et cette pensée m'empêche de croire ce qui semblerait le plus probable dans un autre.

Le 6 mai 1842.

Je me sens bien découragée, et c'est un double regret, puisque je sais que c'est mal de se laisser aller à l'abattement du désespoir. Le mot paraît fort; mais il faut être juste, qu'est-ce que le découragement, si ce n'est le triste résultat d'espérances souvent déçues qui finissent par s'éteindre? J'ai eu de grands torts dans ma vie, en dehors de ceux que Théobald me reproche, de violences, d'aigreur, de jalousie et de défaut d'ordre. Jusqu'à présent je m'étais complétement aveuglée; je croyais que là se bornaient mes torts. Mais Dieu est juste: il m'a punie par où j'ai péché. Hélas! en aimant mon mari, je n'ai pas assez compris qu'en laissant prendre trop d'empire à ce sentiment si juste, je pouvais arriver à un excès condamnable. En me livrant à cette passion, je suis devenue égoïste; je n'ai songé qu'à satisfaire ce besoin de mon cœur. J'ai oublié qu'il est des devoirs qui conservent en toute position leurs droits sacrés. Souvent, longtemps, j'ai sacrifié ma conscience, mes devoirs religieux, mes enfants, au désir de ne pas quitter Théobald, de m'assurer à tout prix sa tendresse. Plus les sacrifices me coûtaient, plus j'en sentais l'importance, plus j'étais empressée à les faire; et maintenant il croit que je n'ai renoncé à une partie de mes devoirs vis-à-vis de mes enfants, que par insouciance, et il me les a retirés tout à fait; et moi qui croyais m'assurer son retour parce que je sentais que je lui faisais le plus immense sacrifice, hélas! je sentais bien autrefois que je remplissais mollement mes devoirs maternels, mais je ne pensais qu'à lui, et j'étais toujours grosse ou en couches; et maintenant je n'ai plus rien, ni mari, ni enfants, et cela est juste, mais bien dur de sa part. Oh! mon Dieu, pardonnez-lui; mais il a pensé que celle qui, par un intérêt personnel, avait renoncé à ses enfants, n'en était plus digne. Tu te trompes, tu te trompes cependant: j'ai eu tort, mais je ne suis pas si coupable; car, pour tous ces sacrifices, jespérais amener une réconciliation aussi utile et heureuse pour les enfants que pour moi; j'ai été coupable, mais une partie de ma faute vient d'une erreur: j'ai mal interprété mon devoir. J'ai cru, entraînée par mon cœur, que tu devais non seulement passer avant tout, mais par-dessus tout. Je confondais trop les enfants avec le père. Oh! mon Dieu! je t'aimais tant, et tu m'as repoussée, méprisée, rejetée en dehors de mes enfants, tu m'as condamnée à leurs mépris: car, par la position dans laquelle tu m'établis vis-à-vis d'eux, ils ne peuvent se rien expliquer qu'en m'accusant d'immoralité ou de défaut d'affection pour eux. Si tu m'avais crue coupable, tu aurais compris qu'aux yeux de tous, et surtout à ceux de mes enfants et de ceux qui les élèvent, il fallait à tout prix me faire respecter, cacher mes fautes. Avilie par l'adultère, tu m'aurais relevée, soutenue, tu m'aurais fait respecter; j'aurais pu être aimée de mes enfants; coupable de t'avoir trop aimé, je suis condamnée à l'isolement; je n'aurai ni l'estime ni la tendresse de mes enfants.

Pardonnez à Théobald, ô mon Dieu! car il ne sait ce qu'il fait; et sauvez-les!

9 mai 1842.

Les jours se succèdent, et, en s'écoulant, m'enlèvent, chaque jour, une de mes dernières lointaines espérances. Théobald est évidemment trop dominé pour que je puisse désormais rien attendre de sa justice; il voit tout maintenant à travers un faux jour. Je n'ai, hélas! que trop de preuves réelles et certaines qu'il n'y a plus aucun reste de sentiments affectueux en son cœur pour moi; mais j'avais certainement des droits à quelques égards, à son estime, à sa justice. Rien ne l'excuse de m'avoir ôté mes enfants, avilie, déshonorée; il m'a arraché tous les intérêts, toutes les occupations, tous les devoirs, tous les liens. Il semblerait qu'il prend à tâche de me pousser au mal. Je conçois qu'on lui répète que je ne suis plus assez jeune, que je suis trop laide, trop ridicule, trop ennuyeuse, pour se réconcilier avec moi, ou pour que je trouve les occasions de me mal conduire; il se trompe: pour qui vent les chercher, elles ne manquent jamais. Cette sécurité sur mon compte ne vient certes pas de son estime pour moi, car, s'il en avait, pourquoi m'arracherait-il mes enfants pour les donner à une personne telle que Mlle D.? Certes, si la morale, les principes et les manières de celle-là lui inspirent plus de sécurité qu'il n'en a en moi, il faut qu'il ait une bien mauvaise opinion de moi. Oh! je suis aussi malheureuse que possible: les mots ne peuvent exprimer tout ce que je souffre. Quoi! non seulement je n'ai plus ni mari ni enfants, mais il faut encore que je les voie livrés à une personne comme Mlle D.? Vraiment il y a aberration de la part de Théobald à ne pas comprendre à quel point est immorale et indélicate la personne qui chasse la mère de ses élèves pour s'emparer du père, des enfants de la maison.

Quelle triste influence s'excerce sur lui! Comme il est changé, lui qui était si vrai: sans cesse je le surprends faisant mille mensonges; lui qui était si pur, il passe sa vie dans les sociétés les plus mystérieuses, les plus subalternes; ses manières si sévères, si dignes, sont devenues familières, de mauvais goût; son langage, qui était gracieux et qui sentait si bien la bonne compagnie, ne donne que trop l'idée des personnes avec lesquelles il passe sa vie. Ses idées sont devenues futiles; il devient cassant, ironique, irritable, dédaigneux, ennuyé, violent, sans regret de l'avoir été. Non seulement il ne m'a jamais exprimé un regret de tout ce qu'il m'a cassé par fureur, ni rendu ce qu'il m'a dérobé dans le même moment, mais encore il trouve tout cela tout naturel; il en plaisante, il en ricane. J'avoue que cela le fait baisser beaucoup dans mon opinion. Ne pas être vrai, ne pas tenir ses promesses, ne pas savoir reconnaître un tort, oh! il faut être bien tombé! Tu n'es plus toi, tu n'es plus celui que j'aimais. Quoi! tu es aveugle, dominé à ce point, que tu ne songes pas que, quoique tu ne m'aimes plus, tu as encore des devoirs vis-à-vis de moi; que ces enfants, que j'ai passé les plus belles années de ma vie à mettre au monde sans un mot de plainte (tandis que tant de femmes en veulent à leur mari pour deux ou trois grossesses), j'ai, moi aussi, des droits sur eux; qu'en me privant de ta tendresse, tu devais au moins partager avec moi la leur; te souvenir qu'isolée de toi tu devais au moins m'assurer des consolations, des distractions dans mes devoirs près de mes enfants, dans ton intérieur. Après avoir épuisé ma vie à renouveler ta race, à t'assurer les jouissances du cœur en t'entourant d'enfants, il faut que moi, leur pauvre mère, je sois repoussée comme un paria, méprisée par mes enfants, abandonnée par toi, foulée aux pieds par celle à qui tu donnes le prix de mon sang, les entrailles de mon cœur. Non, non, ce n'est pas là celui que j'aimais; mon Théobald, pour qui j'avais tant de vénération, en qui j'avais tant de confiance, tu es entraîné, dominé, aveuglé; non, tu n'es pas toi-même maintenant; non, tu n'es pas dur à ce point de voir ma douleur, la destruction de mes facultés, de ma santé, depuis cinq ans, de sang-froid, si tu n'étais pas empêché de te livrer à ton bon cœur. Tous les jours tu t'endurcis; la nouvelle domination que tu subis t'aveugle et te pousse plus loin que tu ne crois. Oh! mon agonie est lente et cruelle; oh! jamais, jamais tu ne sauras, tu ne comprendras ce qu'a souffert cette pauvre Fanny qui t'aimait tant, qui aime tant les enfants! Hélas! il me semble que j'ai tant souffert que je cesse de t'aimer. Je ne t'en veux pas, je te pardonne; je suis convaincue que ce n'est pas tout à fait ta faute; tu es trop faible: mais j'ai tant souffert, je me suis fiée en toi si longtemps en vain! Tu n'es plus pour moi ce Théobald que j'ai cru si longtemps le meilleur des hommes. Excepté pour moi, tu l'es encore; mais combien tu es dur pour moi et injuste! Oui, j'ai besoin de me répéter sans cesse que tu n'es plus toi; mais cette excuse, je l'avoue, altère la haute considération que j'avais pour toi. Peut-on être assez faible pour se laisser entrainer à rendre malheureuse à ce point une pauvre créature? Pourquoi t'ai-je si longtemps regardé comme un être trop supérieur? puisqu'il te fallait une domination féminine, pourquoi n'ai-je pas essayé de prendre au moins de l'influence sur toi? Tu serais aussi plus heureux; car la vie que tu mènes ne doit pas être une jouissance sans quelques remords, en songeant aux supplices que tu me fais endurer. Et mes enfants, mes pauvres enfants, à qui on apprendra à ne compter leur mère pour rien qu'un fardeau méprisable! Oh! c'est affreux! Oh! oui, j'ai été bien coupable, en renonçant, dans l'espoir de te ramener, temporairement à mes saints devoirs de mère. Dieu m'a punie. Je me reproche tous les jours ma lâcheté de tolérer la position vraiment scandaleuse de Mlle D...: car on ne peut juger que sur les apparences en ce monde, et elles sont aussi scandaleuses que possible. Encore six mois, et si tout cela n'est pas entièrement changé, il faudra, sans plus tarder, que je me retire au Prétot. Une fois partie, Théobald, moins irrité, verra lui-même bien des choses qu'il ne regarde pas en ce moment, et qui lui paraîtront bien fâcheuses, et il les changera.

12 mai 1842.

Les jours s'écoulent, le temps se passe, la vie s'avance, et mes espérances s'évanouissent à chaque instant. Oh! mon Dieu! donnez-moi du courage, de

(1) [...] Journal de La Haye d'hier.

la douceur, de la résignation pour supporter les douleurs que vous m'envoyez. A la suite d'un emportement, j'ai eu une longue explication avec Mlle D... J'en ai été beaucoup plus contente que je ne l'aurais supposé.

Je vois que ce n'est pas pour elle une condition *sine quâ non* de n'avoir affaire qu'à toi. Je vois qu'elle resterait même si tout rentrait dans l'ordre; cela m'a fait du bien. Je vois qu'elle n'a pas, comme je le craignais (et comme je le lui ai avoué franchement), l'horrible pensée de m'enlever mes enfants pour s'emparer entièrement d'eux. Elle m'a dit que tu lui avais dit et que tu répétais sans cesse aux enfants que ma santé me mettait hors d'état de m'en occuper. Oh! pourquoi ne m'as-tu pas dit toi-même que tu avais pris ce prétexte, qui empêchait les enfants de m'accuser et te donnait la possibilité d'un retour! Que de larmes, que de douleurs, que d'aigreurs, que d'emportements tu m'aurais épargnés! Mais quelle profonde aversion il faut que tu aies conçue pour moi pour continuer le genre de vie que nous menons! Tu es le maître de tout; tu es indépendant comme un célibataire; je n'ai plus aucune part dans ta vie; je ne viens plus chez toi, tu ne viens plus chez moi, nous ne sortons jamais ensemble; je ne te fais aucune question; je ne sais rien de ce qui te concerne, depuis bien des années. Je ne suis plus qu'une étrangère, dans ta maison, près de toi, de nos enfants. Hélas! mon Dieu! tous ces sacrifices, cette pénible vie à laquelle tu me condamnes depuis tant d'années, que j'ai subie avec tant d'affection, tant de discrétion à ne pas m'éclaircir de rien de ce qui me touche, tout cela n'est rien pour toi. Oui, je ne crains pas de le dire, tu aurais trouvé peu de femmes qui eussent résisté à de si longues et si cruelles épreuves Oh! tu es dur pour moi, cher Théobald; il y a des choses que je ne puis m'expliquer que par une profonde et insurmontable antipathie que tu as conçue pour moi. Sans cela, comment m'expliquer notre vie? Tu dis toi-même qu'elle est contre tes goûts, tes idées; tu te révolte quand je te soupçonne d'en aimer d'autres. Comment donc m'expliquer que rien ne rentre dans l'ordre naturel, si ce n'est par ton aversion? Certes, une femme dévouée comme je l'ai toujours été à mes devoirs, t'aimant comme je t'ai toujours aimé, te fût-elle complétement indifférente, oh! tu es trop bon pour lui arracher ses enfants, pour la priver de la société, de l'intérêt de son mari. Oui, tu me détestes, tout me le prouve. Lorsque j'ai eu le Vaudreuil, j'en ai joui pour toi: ta première pensée, lorsque tu as eu Praslin, a été de me prier *de ne pas* m'y regarder comme chez moi. J'ai cru d'abord, comme tu me le disais, que c'était pour ta famille; mais voilà un an, et ta femme n'est qu'une étrangère à Praslin, et tu lui fais sentir tous les jours qu'elle ne doit pas seulement y commander, mais pas même s'y regarder comme chez elle. Ma vie s'use rapidement. Oh! un jour tu comprendras ce qu'a souffert celle qui t'aimait tant. Mon Dieu! pardonnez lui, il ne sait pas tout le mal qu'il me fait. Hélas! pourquoi me plaindre? Ce que je souffre devrait me prouver que vous exaucerez ma prière; je vous ai si souvent, ô mon Dieu! demandé de me retirer même sa tendresse si cela était nécessaire pour assurer son salut! Oh oui! mon Dieu! tout ce que vous voudrez; mais sauvez-nous et réunissez-nous avec nos enfants dans votre sein.

1842, Praslin, ce 22 mai.

Tout est fini! nous sommes brouillés sans retour, sans ressources. Oh! il est plus que dur, il est cruel pour moi! Comment a-t-il pu en arriver à cet excès d'aversion pour moi, dont il connaissait l'amour si pur, si tendre, si dévoué? Quelles infâmes influences ont dû s'exercer sur son cœur autrefois si bon, si affectueux, si droit, si honnête? Il s'excuse en se disant à lui-même certainement, comme à moi, que mon caractère, est devenu odieux, difficile. Mais à qui la faute? N'a-t-il pas froissé tous mes sentiments, tous mes principes? ne saisit-il pas toutes les occasions de me faire des choses pénibles et blessantes? Jamais un mot d'intérêt: il me sait malade par sa faute, par le chagrin qu'il me cause, par le traitement que j'ai suivi, par dévouement pour lui, l'année dernière; il me sait profondément malheureuse: tout cela lui est égal. Théobald, combien tu me punis de t'avoir préféré à tout! Hélas! mon Dieu! même sans m'aimer, ne pourrais-tu pas être meilleur pour la mère de tes enfants, pour celle qui n'avait jamais aimé que toi? Oh! oui, mon Dieu! je suis bien malheureuse! Au lieu d'avoir pitié de mes chagrins, de la maladie nerveuse que j'ai, il semble prendre à tâche de faire tout ce qui peut m'être douloureux en me blessant, moi, dont toute la vie était suspendue à un de ses regards. Oui, je suis folle, folle furieuse par moments; mais c'est ta faute, Théobald, tu étais ma vie, mon bonheur, le but de tous mes vœux, de mes pensées, de mes actions! Oh! je t'aimais au delà de tout ce qu'on peut imaginer. Tu m'as abandonnée: ma vie est un supplice, une angoisse perpétuelle! Mets-toi à ma place; si ceux que tu me préféres te chassaient, te repoussaient, t'accablaient de mépris, cherchaient à te pousser à bout en foulant à leurs pieds toutes les joies de ta vie, toutes tes affections, que ferais-tu? Tu changerais peut-être de liens; mais si tu aimais bien, tu ne le pourrais: tu mourrais de douleur. La chambre que j'habite me tue de douloureux souvenirs.

La vue de ce perron par lequel je suis montée le jour de mon mariage, si pleine de joie, d'amour, d'espérances si confiantes, tout ce côté du château que j'ai habité lorsque tu m'aimais, que tu ne me quittais pas, tout cela me rend folle; je ne sais ce que je dis, ce que je fais: tu m'as si maltraitée depuis que tu es entré en possession de ton magnifique château! Ton premier mot a été de me dire de ne pas m'y croire chez moi. Il est vrai que tu me faisais de belles promesses d'avenir; mais comment les as-tu tenues? Il semble que, depuis que tu es duc de Praslin, et possesseur du château, je ne suis plus digne d'être ta femme. Depuis que tu ne veux plus avoir d'enfants, tu te crois dégagé de tous sentiments affectueux, de tous soins, de tous égards. Je n'étais donc qu'une machine? Mais moi j'avais mis tout mon cœur, toutes mes espérances, tout mon bonheur dans notre union; c'était l'histoire de ma vie. Je croyais que tous nos intérêts, nos pensées, notre vie seraient mis en commun. Oh! comme je t'aimais; comme je comptais sur toi, chaque jour je t'aimais plus. Il me semblait que le temps devait nous lier plus l'un à l'autre Tant de souvenirs, tant de liens chéris, tant d'enfants! Il me semblait que nous n'étions qu'un, que nous devions vivre et penser à deux. Loin, comme tant de femmes, de redouter la vieillesse, je jouissais d'avance du bonheur que nous aurions à nous être aimés depuis si longtemps, à causer ensemble de nos vieux souvenirs, à revivre dans nos enfants, à quitter ensemble un meilleur monde celui-ci. Hélas! pourquoi n'es-tu pas plus religieux? mes doutes n'eussent pas existé, et tu ne les aurais pas excités. Je ne te voyais aucun frein religieux. Depuis longtemps tu as adopté les apparences de la vie la plus désordonnée; tu affectes les manières les plus légères, le mépris le plus grand des bienséances; je t'ai vu souvent manquer à la vérité pour dire que tu avais été autre part. Hélas! sur quoi puis-je donc juger, excepté sur les apparences, puisque tu ne veux pas que je sache le fond des choses? Oh! je suis plus malheureuse que coupable! Si tu n'avais pas le désir de mener une vie désordonnée, comme tant d'hommes, pourquoi tout faire pour me le faire croire? Tu savais que j'étais d'un caractère jaloux; si tu avais de l'affection pour moi, si tu aimais la paix et l'union, pourquoi faire tout ce qu'il fallait pour exciter la jalousie de la personne qui en serait le moins susceptible? Mais, mon Dieu! comme les chagrins rendent superstitieux! j'en suis honteuse.

Dimanche matin, en me levant, le jour de ton arrivée, j'ai aperçu une énorme araignée: cela m'a effrayée. Je n'ai cessé de me désoler de tes manières pour moi, depuis ton retour; chaque jour elles deviennent plus froides, plus dédaigneuses.

Dans ce moment, en écrivant, je détourne les yeux, et je vois une petite araignée; mes larmes se sont arrêtées, et j'ai senti une émotion de joie, comme s'il me venait un motif d'espoir. Que l'esprit de l'homme est faible! et cependant c'est bien en vous seul, ô mon Dieu! que mon cœur a remis ses espérances. Mais ne serait-il pas possible que quelquefois vous envoyiez des signes sensibles de votre volonté? Oh! sauvez-le, et s'il se peut, rendez-le moi, mon Dieu! Oh! faites qu'il daigne lire les quelques lignes que je lui envoie, et qu'elles touchent son cœur!

Pièce trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin.

Praslin, le 15 septembre 1842.

Vous êtes bien loin de vous douter, Théobald, j'en suis convaincue, de votre dureté vis-à-vis de moi et de ce qu'elle me fait souffrir. C'est une mort bien lente, mais bien, bien douloureuse, je vous assure, que celle qu'amène le chagrin! O Théobald! combien je vous aimais! combien j'aimais nos enfants! Je n'ai plus rien en ce monde! De notre union il ne me reste plus que votre nom! Je vis seule, abandonnée, méprisée, et j'ai un mari et neuf enfants; une autre, devant mes yeux, jouit de tous ces biens les plus chers! et vous voulez que je le trouve naturel? Eh bien, oui, je le dis avec vérité, de tous les supplices, le plus grand qu'on pût m'imposer est la vie que je mène. Mon Dieu! quel crime ne punirait-on pas par de semblables angoisses! Vous ne m'aimez plus! vous m'abandonnez! [illegible] de toutes les peines ce soit la plus cuisante pour moi qui n'ai jamais cessé de vous aimer avec tant d'ardeur, je le répète, m'arracher mes enfants, donner, près d'eux et près de vous, ma place à une autre, oh! non, vous [illegible] pas le droit, Théobald!

Lettre sans date, trouvée dans le secrétaire du duc de Praslin, à Praslin.

Ne crois pas, mon cher Théobald, que je ne sente pas mes torts, lorsque je me suis échappée à te dire trop violemment ce que j'éprouvais et ce qui me désole. Quelque juste et légitime que soit mon chagrin, je devrais ou le taire, ou t'exprimer avec plus de calme les inquiétudes vives et naturelles qu'il fait naître en moi pour nos enfants. Au point où en sont les choses, je t'assure qu'il vaudrait mieux nous séparer sans bruit, sans éclat, sans en parler à personne. Le temps arrange bien des choses; il finira par t'ouvrir les yeux sur la triste et déplorable influence que tu as laissé prendre tant d'ascendant sur toi, tant d'autorité sur nos enfants et sur ta maison. Jusque-là, laisse-moi attendre en paix dans la solitude.

Depuis des années j'ai fait de vains efforts pour paraître calme et résignée à un état de choses que je crois fermement aussi pernicieux à nos filles aînées qu'il est pénible pour moi. J'ai longtemps cru à ton affection, et cette pensée me soutenait pour attendre en souffrant; maintenant toute illusion a cessé; je vois que je n'ai jamais su occuper dans ton cœur la place que j'ambitionnais et que je croyais y avoir. Tu as été si longtemps si parfaitement bon pour moi, que j'ai cru que tu m'aimais comme je t'aimais, et qu'un jour tu me reviendrais. Cette illusion est détruite. Puisque je n'ai pas su gagner ton affection autrefois, je ne le puis plus espérer maintenant que tant de chagrins m'ont, je le sais bien, aigri le caractère. Mon cœur est toujours le même, tout à toi et en toi et nos enfants; mais je vois que je ne suis rien, ni pour toi, ni pour nos enfants. Tu as annulé ma vie, tu me contrains à n'être que spectateur, lorsque je devrais être le second chef de la famille. Je vois sous mes yeux mille choses qui froissent et mes principes et mes affections. Je suis visiblement à charge à toi et à une partie de mes enfants, extérieurement du moins, car tu es bien loin de connaître le fond de leur pensée. Enfin ma vie, tu l'as rendue inutile ici, tu me fais sentir que je suis de trop et seulement soufferte.

Je sais que je ne puis rien pour changer quoi que ce soit dans tes déterminations; je ne te demande donc que de faire nos arrangements pour qu'au moins je ne sois pas contrainte à assister à des choses que je ne saurais m'empêcher de blâmer dans le fond de mon cœur.

Tu m'as prouvé de toutes les manières que tu n'avais ni estime ni amitié pour moi, que tu désirais que mes enfants partageassent tes sentiments. Je ne demande rien que de te laisser jouir en paix de la vie que tu t'es arrangée, sans en être le spectateur forcé. Je souffre trop ici, privée de tout dans le lieu que j'aimais, au milieu de ceux que je chéris, et qu'une intrigante m'arrache.

Je ne saurais comprendre pourquoi ma triste vie doit servir d'assaisonnement à tes plaisirs. Fais ce que tu veux, mais, par grâce, ne me force pas à en être témoin.

Si les eaux sont ordonnées à Aline, accorde-moi ta confiance pour l'y conduire. Ah! si tu me permettais de consacrer ma vie à ceux de mes enfans qui te procurent le moins de joie, à ceux que la nature à le moins bien traités, ce serait beaucoup pour moi.

Si tu savais combien tu me fais souffrir! Je ne te demande que la grâce de m'éloigner dans la solitude, et, depuis un an, tu n'as pas eu le temps d'y penser! Tu ris de mes souffrances, et moi je te le dis devant Dieu, il n'y a pas de plus cruelles tortures que la vie que je mène en attendant. Tu me contraindras à fuir; ne vaudrait-il pas mieux s'arranger sans se brouiller? Certes, rien ne me froissera plus dans ce que tu décideras que ce que je vois ici. Ah! que de fois je t'ai vu te laisser tromper et fasciner par des intrigantes!

(*Lettre sans date trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Paris.*)

Je sors, mon cher Théobald, car je ne sais plus, je l'avoue, quelle conduite adopter; j'avais cru faire merveille hier de m'enfuir en silence pour éviter l'aigreur que tu me reproches dès que j'ouvre la bouche. Ce nouveau parti m'a si mal réussi, qu'il faut que j'aie le temps de réunir mes pensées pour savoir lequel prendre. Tu m'as beaucoup répété que tu me méprisais; tu me le prouvais depuis si longtemps, que je n'en doutais malheureusement pas; mais j'avoue que je ne le comprends pas bien. Au surplus, tu me comprends fort mal, tu supposes toujours que je rapporte toutes mes pensées au soupçon d'une seule action coupable, et je comprends que cette pensée te révolte, surtout dans ces circonstances. Il n'y a pas que cette chose là qui soit pénible à l'affection et blâmable; certes te voir préférer la société d'une autre, lui donner tous mes droits à ton amitié, à ta confiance, à ton intimité, tous ceux que j'avais sur mes enfants, voilà de véritables et profonds sujets de chagrin. Ajoutez-y le chagrin de voir mes enfants dans les mains d'une personne qui, parce qu'elle ne commet pas une faute, croit tout simple d'être inconvenante et familière, d'employer toute son influence pour te diriger à sa guise et s'emparer de toute la maison; qui regarde les bienséances comme des absurdités. Franchement, il y a là bien assez pour être triste, malheureuse, aigrie. Continuer la vie ainsi n'est vraiment pas possible. Souviens-toi que je veux ton bonheur avant tout, mais que je ne puis l'assurer au prix de ma conscience. Si je reste, je te propose un arrangement, refléchis. Je me ferai ordonner, si tu veux, les bains de mer; j'irai seule à Carteret.

J'y prolongerai trois mois; si la vie que tu t'es arrangée avec nos enfants et Mlle D... te convient pour toujours, sans avoir la charge d'une femme qui veut être la compagne de son mari et la mère de ses enfants; si, enfin, il t'arrange d'être veuf, tu me le diras franchement, je resterai là-bas; si, au contraire, au bout de trois mois tu te rappelles que tu as une femme qui t'aime, et que tu éprouves le besoin d'une amie qui se consacre à toi pour la vie, alors tu me le dirais, et j'arriverais bien heureuse, bien reconnaissante. Ne m'accuse pas d'insouciance en te donnant cette alternative, je veux votre bonheur, je sais que ma présence est un fardeau, et que mon absence ne sera pas une privation, puisque je suis inutile à tout et à tous, à la manière dont les choses sont arrangées depuis quelque temps.

Cette lettre porte pour suscription: *M. le duc.* (Scellé n° 2.)

Lettre sans date, trouvée dans le secrétaire de Mme la duchesse de Praslin, à Praslin.

Je vous bien, mon ami, que vous prenez mon chagrin pour de l'humeur; mais vous vous trompez complétement. De bonne foi, mettez-vous à ma place, et dites. . . . .

Dites, vous arrangeriez-vous de vivre isolée comme je le fais au milieu des miens, de n'être ni épouse, ni mère, ni maîtresse de maison? Vous me privez des occupations qu'amènent toujours les devoirs à remplir pour les affections permises, vous me condamnez à vivre comme une vieille fille et à voir une autre tenir ma place.

Oh! mon Dieu! comment vous ne comprenez pas ce que je souffre? Vous ne savez donc pas que cette vie-là est un supplice affreux? que sans un vague espoir qui me fait toujours penser qu'il est impossible que vos yeux ne s'ouvrent pas enfin sur le tort que vous faites à nos filles, en leur donnant une si mauvaise opinion de leur mère et une si fâcheuse éducation avec des exemples si dangereux, des principes si faux, sans ce vague espoir je ne pourrais rester un instant de plus sous votre toit? A mon âge n'avoir pas un chez moi comme toutes les femmes, pas un intérieur avec un mari et des enfants! Théobald, vous ne pouvez pas vous imaginer ce que votre mépris et votre dureté me font souffrir! Donner ma place près de vous près de mes enfants, sous mes yeux, à une autre, tandis que vous n'avez pas assez de verrous pour vous garer de moi! Quoi, vous ne voyez pas quelles injures vous me faites, quelles humiliations je subis devant mes enfants et vos domestiques!

Je vous avoue que cette vie ce m'est pas supportable; si vous tenez à continuer, consentez enfin à ce que je me retire, je ne puis plus l'endurer. En continuant à vivre ainsi, nous nous aigrirons davantage, à quoi bon? Je vous le répète, mon ami, si vous voulez continuer ainsi, je ne puis ni ne dois rester. Ma présence est inutile, puisque je ne puis empêcher ce que je blâme, et je souffre inutilement.

(*La suite à demain.*)

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HA

Samedi 4 septembre 1847. — (*Représentation n° 36.*)

GUILLAUME TELL,

grand-opéra en trois actes, paroles de Jouy et Hyp. Bis, musique de R

On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

ÉTUDE DE Me EYBEN

NOTAIRE A LIÉGE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE.

VENTE PUBLIQUE

DU BEAU

DOMAINE PATRIMONIA

DE FLORZÉE.

Le lundi 4 octobre 1847, à 11 heures du matin, ledit notaire EYBEN procèdera, en son étude, à l'adjudication définitive de la P *PRIÉTÉ* de FLORZÉE, d'une contenance d'environ 487 boniers situé les communes de Sprimont, Aywaille, Comblain-au-Pont et Lo quatre lieues de Liége et à 3 lieues de Spa, aux bords de la rivière blève et traversée par la grand'route de Liége à Aywaille, dans un d beaux sites de la province de Liége, et ce par lots comme suit:

1er LOT.

Le Château de Florzée, avec de beaux bâtiments de ferme en dép 236 boniers de biens fonds, dont 186 boniers en jardins, pelouses vergers, prés, plantations de haute futaie et terres labourables, de bois de futaie sur taillis de chêne, ornés de belles promenades perbes points de vue.

2me LOT.

Le bois de Warnoumont et Foerou-Bois, situés sur ladite co Sprimont, d'une contenance de 146 boniers futaie sur taillis de ch nis d'environ 40,000 mélèzes de différents âges, dont une partie être livrée au commerce. L'exploitation de ces bois est très facile p mité de la grand'route et de la rivière de l'Emblève.

3me LOT.

Et finalement les deux fermes de haute et basse-Halleux, d'une de 101 boniers, dont environ 12 boniers de bois futaie sur taillis terres labourables, prés et vergers; le tout situé sous la commu blain-au-Pont, sur les bords de l'Emblève, vers son confluent av et le canal en construction.

L'ensemble de ce domaine, outre les agréments de sa position, et de la pêche, offre de grand avantages par sa culture productive gement de ses bois.

S'adresser, pour tous les renseignements, audit notaire EYBEN taire des titres de propriété, et avec lequel on peut, dès à présent gré-à-gré.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 2 Septembre

		Int.	Cours 1 sept.	Cours
Pays-Bas	Dette active	2½	56⅝	55[illegible]
	Dito dito	3	—	68[illegible]
	Dito en liquidation	3	—	68[illegible]
	Dito dito	4	88 1/16	87[illegible]
	Dito des Indes	4	88	87[illegible]
	Syndicat	3½	—	86
	Dito	4½	—	—
	Société de Commerce	4½	169⅛	168[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du chemin de fer Holland		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	105½	105[illegible]
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	105
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	70½
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	89½
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	89
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	15¼
	Dito	3	—	—
	Coupons Ardoins		—	12½
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	102
	Dito dito	2½	—	[illegible]
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	84[illegible]
Portugal	Obligations à Londres	3	25½	25[illegible]

Bourse de Paris du 1 Septembre.

		Int.	Cours 31 août.	Cours
France	Cinq pour cent		—	118[illegible]
	Trois pour cent		—	76[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	10[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la banque		—	—

Bourse d'Anvers du 2 Septembre

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 15 ¼ . rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 60 ¼ . Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 31

3 % Cons. 88 ⅛. — 2 ½ % Holl, 55 ¾, 56 ¼. — 4 % id. 88 . 19 ¾, 20 ¼. — 3 % 29 ¾, 30 ¼. — Portug. 4 % 25, 26.

Bourse de Vienne du 27 Août

Métalliques, 5 % 106. — Lots de fl. 500, 155 ½ . Actions de la Banque 1595

LA HAYE, chez Léopold Lochenberg, Lage Nieuw